



COMMUNE DE LIVRON-SUR-DROME

90 Avenue Joseph Combier  
26250 LIVRON-SUR-DRÔME

PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'UTILITE  
PUBLIQUE DU CAPTAGE DE COUTHOL



**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE –  
DOSSIER D'AUTORISATION AU TITRE  
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIECE 2 – LOCALISATION DU PROJET**



SUIVI DU DOCUMENT : 13210026-ER1-ETU-ME-1-017

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	J.THOLLY	A.MARTY	09/06/2021	Etablissement



# SOMMAIRE

<b>A. Localisation du projet .....</b>	<b>5</b>
<b>A.1. Localisation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>A.2. Implantation cadastrale du captage de Couthiol .....</b>	<b>7</b>
<b>B. Définition des périmètres de protection .....</b>	<b>8</b>
<b>B.1. Périmètre de protection Immédiate (PPI) .....</b>	<b>8</b>
<b>B.2. Périmètre de protection Rapprochée (PPR).....</b>	<b>9</b>
<b>B.3. Périmètre de protection Eloignée (PPE) .....</b>	<b>11</b>
<b>B.4. Accès à l'ouvrage .....</b>	<b>12</b>



# TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1 : Localisation cadastrale et géographique du puits de Couthiol .....	7
Tableau 2 : Situation cadastrale des parcelles du PPI du forage de Couthiol .....	9
Tableau 3 : Détail de l'emprise parcellaire du PPR.....	9
Figure 1 : Localisation de la commune de Livron-sur-Drôme dans le département de la Drôme .....	5
Figure 2 : Plan de localisation du puits de Couthiol .....	6
Figure 3 : Localisation cadastrale du puits de Couthiol.....	7
Figure 4 : Localisation des parcelles du PPI du captage de Couthiol.....	8
Figure 5 : Extrait du plan parcellaire du PPR du forage de Couthiol .....	11
Figure 6 : Définition du PPE du forage de Couthiol sur carte géologique (Source : Avis de l'Hydrogéologue Agréé M. COLLIGNON, Février 2020).....	12

# A. LOCALISATION DU PROJET

## A.1. LOCALISATION GENERALE

Le projet d'autorisation du puits de Couthiol se trouve sur le territoire de la commune de Livron-sur-Drôme, dans le département de la Drôme. La commune se situe à 18km au Sud de Valence dans la vallée du Rhône, à la confluence entre la rivière Drôme et le Rhône.

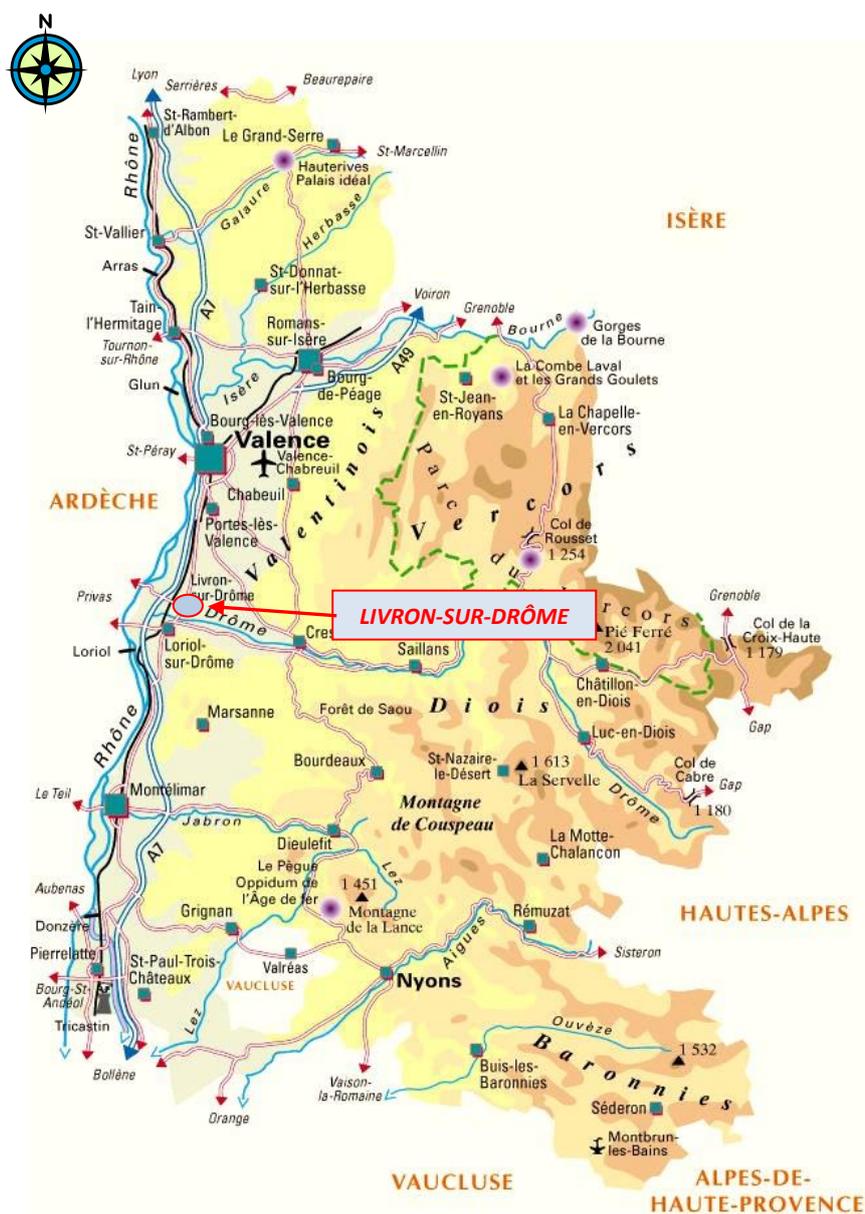


Figure 1 : Localisation de la commune de Livron-sur-Drôme dans le département de la Drôme

Le captage se situe au Nord-Ouest du bourg de la commune, en milieu urbanisé discontinu.

La localisation précise du captage est présentée sur la cartographie ci-après.

# PLAN DE SITUATION 1/16 000<sup>ème</sup> ET PLAN CADASTRAL DU PPI

## ADRESSE

Rue du Grand Puits  
26 250 LIVRON-SUR-DRÔME

## IDENTIFIANTS CADASTRAUX DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

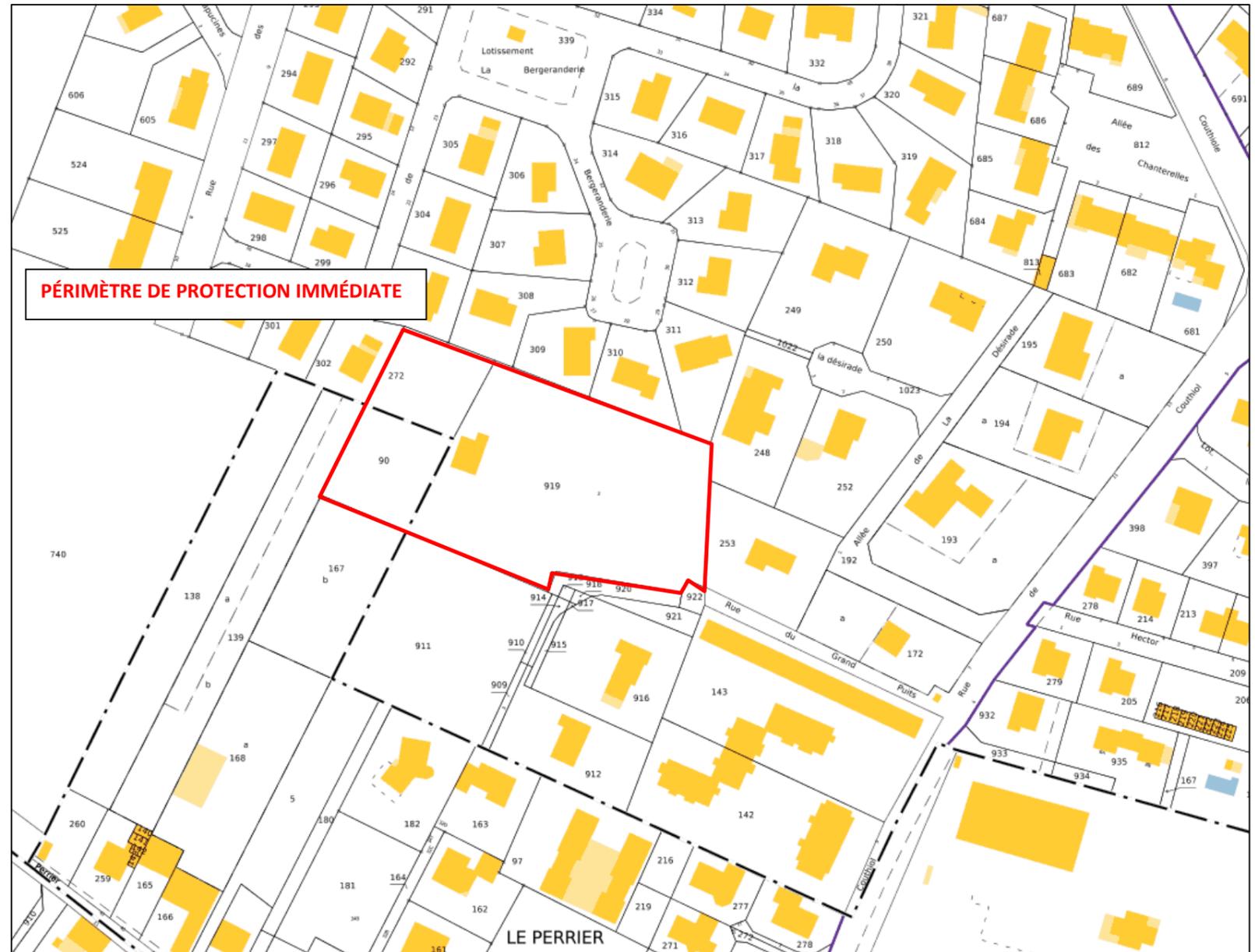
ZN 919 / ZN 272 / BN 90

## SURFACE DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

6 938 m<sup>2</sup>



PLAN DE SITUATION 1/16000



PLAN CADASTRAL

## A.2. IMPLANTATION CADASTRALE DU CAPTAGE DE COUTHIOL

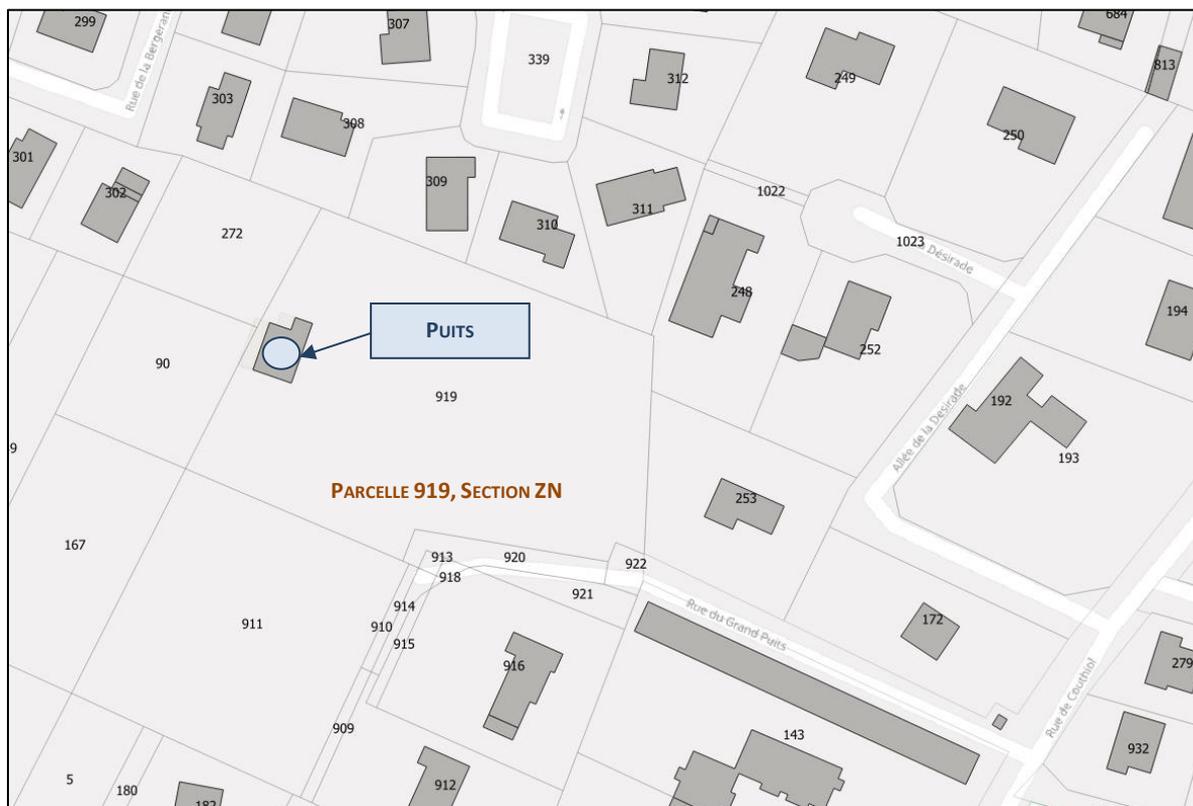
Le captage de Couthiol est répertorié sous le code BSS001ZWJG (08422X0002/F) par le BRGM mais non référencé par la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES).

Les caractéristiques cadastrales et géographiques de cet ouvrage sont présentées ci-après.

**Tableau 1 : Localisation cadastrale et géographique du puits de Couthiol**

	<b>Puits de Couthiol</b>
<b>Localisation Cadastre</b>	Commune de LIVRON-SUR-DRÔME Section ZN, Parcelle 919
<b>Coordonnées Lambert II étendu</b>	X = 798 292 m Y = 1 978 618 m Z = 107 m
<b>Coordonnées Lambert 93</b>	X = 845 632 m Y = 6 410 474 m Z = 107 m

La localisation du forage sur le plan cadastral est présentée ci-après.



**Figure 3 : Localisation cadastrale du puits de Couthiol**

## B. DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION

### B.1. PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI)

Un Périmètre de Protection Immédiate (PPI) a été défini dans l'avis de l'hydrogéologue agréé, disponible en **Pièce 7**, et permet de protéger le forage.

L'article R1321-13 du Code de la Santé Publique définit qu' « à l'intérieur du périmètre de protection immédiate, dont les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages, les terrains sont clôturés, sauf dérogation prévue dans l'acte déclaratif d'utilité publique, et sont régulièrement entretenus. Tous les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols y sont interdits, en dehors de ceux qui sont explicitement autorisés dans l'acte déclaratif d'utilité publique ».

L'article L.1321-2 précise que les parcelles du « périmètre de protection immédiate [...] sont à acquérir en pleine propriété ».

Ce périmètre, bien que non régularisé, est effectif pour le captage de Couthiol puisque la parcelle du puits est clôturée et fermée par un portail cadenassé.

Les parcelles du PPI sont délimitées ci-après à partir de l'extrait du plan de l'emprise du PPI du puits établi par l'Hydrogéologue Agréé.

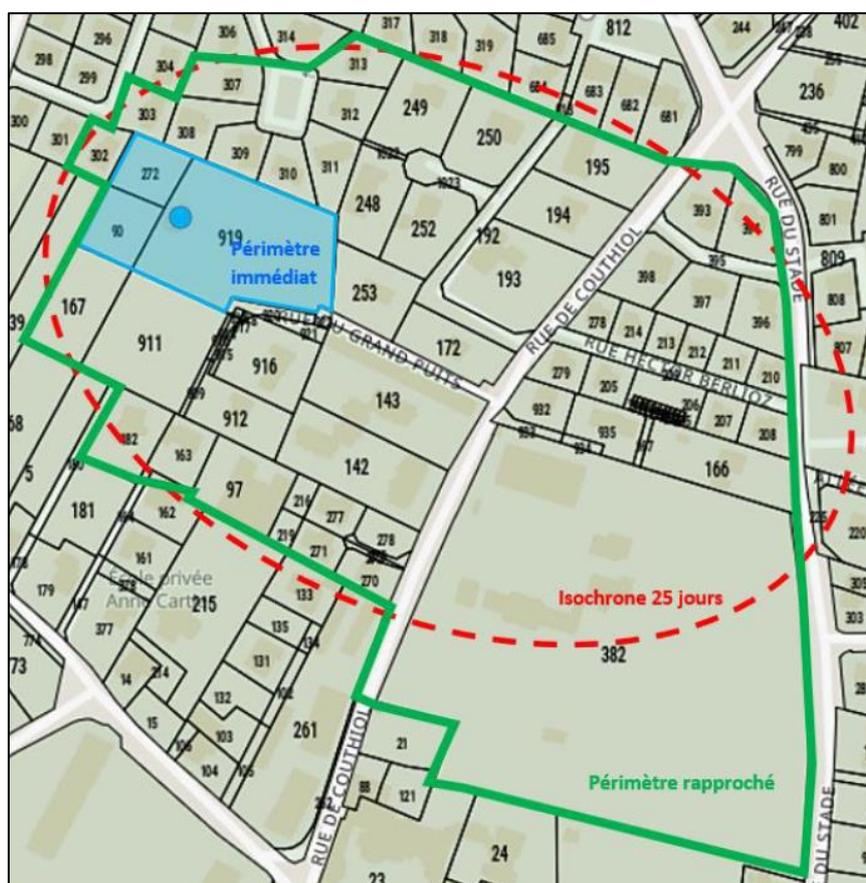


Figure 4 : Localisation des parcelles du PPI du captage de Couthiol

La situation cadastrale des parcelles concernées par le PPI est indiquée ci-après.

**Tableau 2 : Situation cadastrale des parcelles du PPI du forage de Couthiol**

	Parcelles concernées par le PPI		
<b>Commune</b>	Livron-sur-Drôme		
<b>Section</b>	Section ZN		Section BD
<b>Parcelle</b>	919	272	90
<b>Superficie (PPI)</b>	5 057 m <sup>2</sup>	896 m <sup>2</sup>	985 m <sup>2</sup>
<b>Propriétaire</b>	Commune de Livron-sur-Drôme		



**Périmètre de Protection Immédiate (PPI)**

Le PPI couvre une superficie de 6 938 m<sup>2</sup> répartie sur 3 parcelles propriétés de la Commune de Livron-sur-Drôme.

## B.2. PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (PPR)

Dans son avis hydrogéologique de Février 2020, M. COLLIGNON, Hydrogéologue Agréé, définit un **Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)**.

L'article R1321-13 du Code de la Santé Publique définit qu'à « *l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, sont interdits les travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine. Les autres travaux, installations, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols peuvent faire l'objet de prescriptions, et sont soumis à une surveillance particulière, prévues dans l'acte déclaratif d'utilité publique. Chaque fois qu'il est nécessaire, le même acte précise que les limites du périmètre de protection rapprochée seront matérialisées et signalées.* »

Le PPR défini par l'hydrogéologue agréé contient **84 parcelles recensées dans le tableau suivant, toutes localisées sur la commune de Livron-sur-Drôme.**

**Tableau 3 : Détail de l'emprise parcellaire du PPR**

Commune	Section	Parcelle		
LIVRON-SUR-DRÔME	ZN	142	222	397
		143	223	398
		166	224	909
		167	225	910
		172	248	911
		192	249	912
		193	250	913
		194	252	914
		195	253	915
		205	278	916
		206	279	917
		207	302	918

		208	303	920
		209	307	921
		210	308	922
		211	309	932
		212	310	933
		213	311	934
		214	312	935
		216	313	1022
		217	339	1023
		218	393	
		219	394	
		220	395	
		221	396	
	<b>BD</b>	97	219	277
		162	270	278
		167	271	382
		182	272	
		216	273	

Les références cadastrales sont disponibles dans l'état parcellaire du sous dossier « Aspect du Code de la Santé Publique ».

Le plan parcellaire du forage de Couthiol, dont un extrait est présenté ci-après, est par ailleurs disponible en **Pièce 7**.

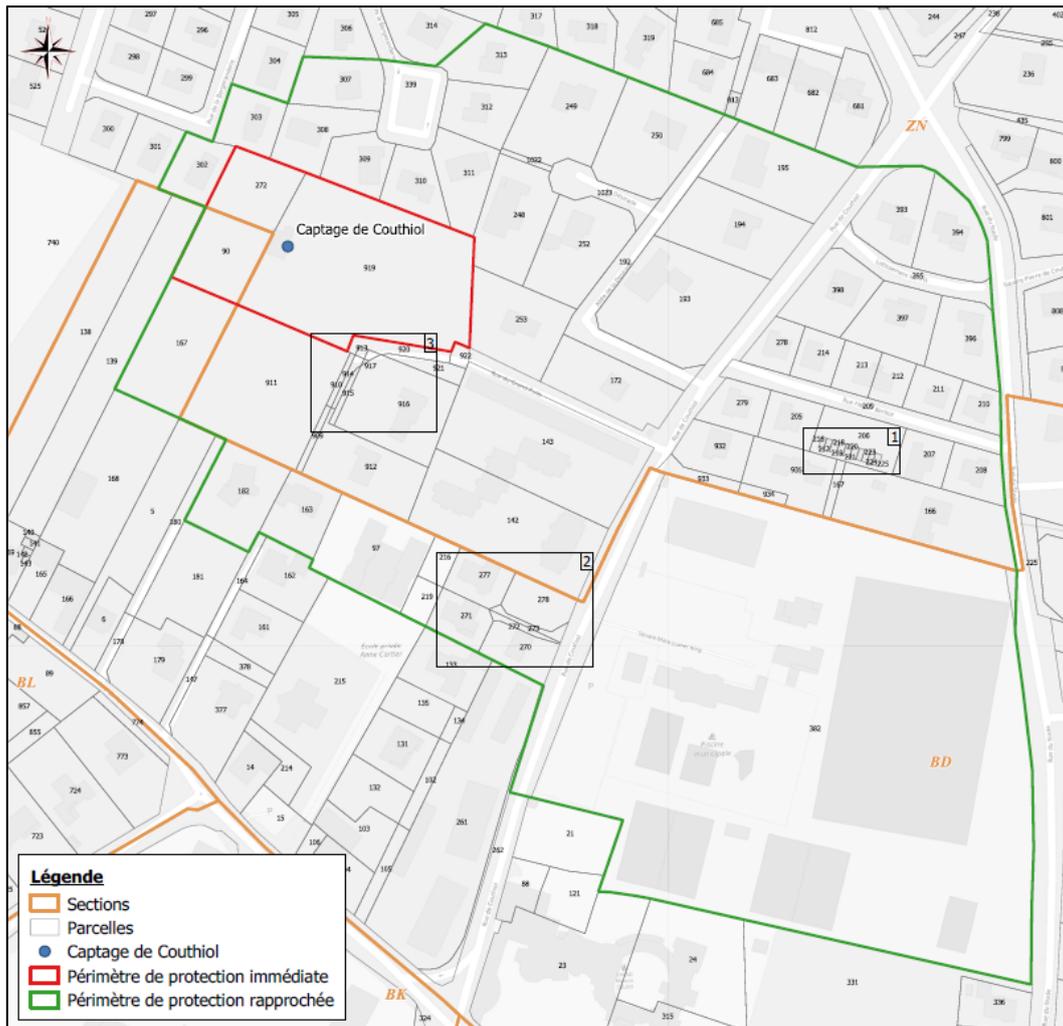


Figure 5 : Extrait du plan parcellaire du PPR du forage de Couthiol



### **Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)**

Le PPR occupe 84 parcelles et couvre une superficie totale de 89 194 m<sup>2</sup> soit environ 8,9 ha.

### **B.3. PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (PPE)**

Le Périmètre de Protection Eloignée (PPE) n'est pas obligatoire.

L'article R1321-13 du Code de la Santé Publique stipule que « *le cas échéant, un périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts.* »

Dans son avis de Février 2020, l'hydrogéologue agréé, M. COLLIGNON, a jugé utile de définir le **Périmètre de Protection Eloignée (PPE)** du forage de Couthiol, de la manière et dans le but suivant :

« *Au-delà du périmètre rapproché, il est recommandé de définir un périmètre éloigné.* »

Celui-ci s'étendra sur le bassin d'alimentation le plus probable du captage. Le périmètre éloigné est délimité sur la carte géologique en annexe. Dans ce périmètre éloigné, on n'imposera pas de servitudes, car cela entraînerait des coûts d'indemnisation trop importants.

Le périmètre éloigné doit être considéré comme un simple périmètre de surveillance, dans lequel les autorités sont appelées à être particulièrement vigilantes quant au respect de la réglementation qui protège les ressources en eau souterraines (pas de décharges sauvages, pas d'ouverture de carrière sans une étude d'impact approfondie, pas de puits...). »

Ce PPE ne fait pas l'objet d'une définition cadastrale. L'emprise du PPE du forage de Couthiol est présentée ci-après à partir du plan géologique fourni par l'Hydrogéologue Agréé.

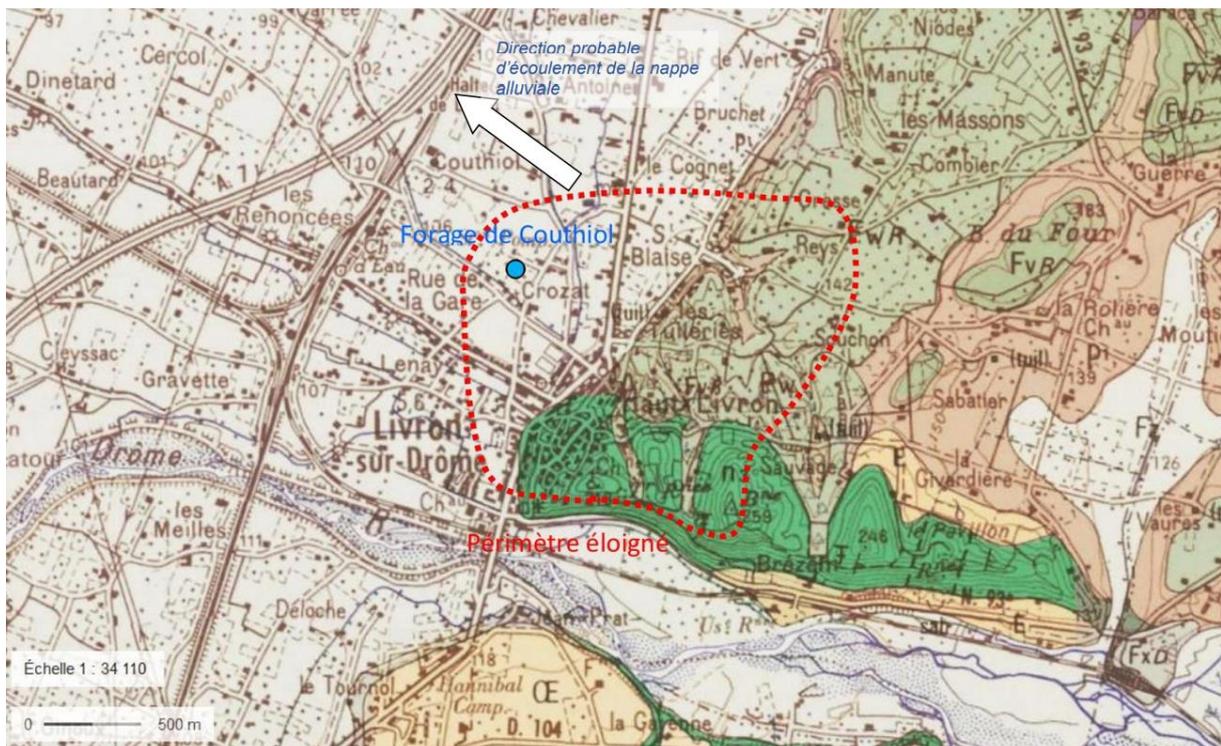


Figure 6 : Définition du PPE du forage de Couthiol sur carte géologique (Source : Avis de l'Hydrogéologue Agréé M. COLLIGNON, Février 2020)

#### B.4. ACCES A L'OUVRAGE

L'accès au puits de Couthiol se fait depuis la Rue du Grand Puits, desservant également quelques habitations, puis par une parcelle cadastrée n°922 (Section ZN).

La rue n'est pas cadastrée et ne nécessite pas de mettre en place une servitude. La parcelle n°922 est propriété de la commune.

**Il n'y a donc pas de besoin d'instaurer de servitude de passage pour accéder au captage.**